République Française
Département : ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
Arrondissement : Forcalquier
CCAS de PEIPIN

Procès-verbal

Conseil d'administration du 05/11/2024

Le cinq novembre deux mille vingt-quatre à 18h30, les membres du CCAS de la commune de PEIPIN, se sont réunis, en session ordinaire, à la Salle du Conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par Frédéric DAUPHIN, Président.

Présents : Frédéric DAUPHIN, Gisèle JOSEPH, Dorothée DUPONT, Aurélie DURAND, Philippe SANCHEZ-MATEU, Agnès LIZANA Christian BELLO, Joëlle BLANCHARD, Raymond PREVER-LOIRI, Alida SAMUEL

Absente : Marie-Claude PULCE

Secrétaire de séance : Dorothée DUPONT

Le quorum est atteint, la séance est ouverte

Délibérations du conseil *:*

Adoption du procès-verbal du 17 juillet 2024 (N° DE_011_2024)

Monsieur le Président propose l'adoption du Procès-Verbal de la séance du 17 juillet 2024.

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Délibération : adoptée

Choix du prestataire des colis de Noël 2024 (N° DE_012_2024)

Monsieur le Président explique que le CCAS a demandé des propositions de prix pour les colis de Noël 2024 des aînés contenant seulement des produits locaux, auprès des prestataires suivants :

- SYNDICAT D'INITIATIVE PAYS DE LURE en Haute-Provence aux Omergues
- LA CAVE D'ICI ET D'AILLEURS à Château-Arnoux Saint-Auban
- NATURE ET COULEURS à Peipin
- LA MAISON DE PRODUITS DU PAYS DIGNOIS à Mallemoisson
- COMTE DE PROVENCE à Peyruis
- LA TASTE à Sisteron

- LE CYCLOPE à Château-Arnoux Saint-Auban
- ICI LES ARTISANS à Nice

Monsieur le Président donne la parole à Madame la Vice-Présidente pour exposer le contenu des colis proposés.

Elle rappelle que le montant par colis a été fixé lors du vote du budget 2024 à 25 € pièce, pour un total de 160 corbeilles.

La livraison des corbeilles doit être faite en mairie aux alentours du 10 décembre 2024.

Madame la Vice-Présidente indique qu'un choix doit être fait parmi les propositions de devis afin d'avertir le prestataire pour l'organisation des commandes.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à 9 voix pour Nature et Couleurs et 1 voix pour le Syndicat d'Initiative Pays de Lure, le Conseil d'administration choisit la composition n° 2 du prestataire "Nature et Couleurs" d'une valeur réelle de 31,70 € facturée 25,00 €.

Détail du colis :
- 1 caisse
- 1 pétillant de pomme
- 1 cracker de Noël Doucet 90g Amande chocolat 50g + 4 pâtes de fruits 10g
- 1 boite de 9 mini calissons Léonard Parli 55g
- 1 terrine "Canard aux figues" 90g
- 1 tapenade "Délice de Saint-Jacques" 90g

La livraison des colis est prévue le 10 décembre 2024 à 9h à l'ancienne mairie.

Délibération : adoptée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h22.

Frédéric DAUPHIN
Président de séance

MAIRIE DE PEIPIN (Alpes-de-Haute-Provence)

Dorothée DUPONT
Secrétaire de séance